

1940-1941

* Pour le bar sur le règle ont des l'utopie

Le P. V. de la dernière leçon
est lu et approuvé:

Mr. Rock rappelle les incidents qui se sont passés et constate que Mr. Beuthe lui a donné subitement raison. ~~Il y a eu~~ Il y a eu

Mrs. Lawrence dit que Mrs.
Webb la qualifia de menteuse.
Elle n'a jamais dit à Mrs.
Webb que son mari était un
incapable. Il déclare ce

qui repose sur une œuvre
~~importante~~ suffit à un
membre de la Société pour
lancer à son tour ses collègues
cette grave accusation d'être
un menteur. M. Kinnear dit
que depuis la dernière séance
M. Roch a eu le temps de
réfléchir et il lui demande
formellement s'il maintient
son affirmation.

Mr. Rock maintenant que

que Mr. ^{Kummer} ~~Beutner~~ a traité
Mr. Beutner ~~comme~~ d'incapable.
Mr. Beutner trouve que
Mr. Roch fait état d'une
conversation particulière, sans
lui demander son autorisa-
tion. La vérité toute simple
est celle-ci. Mr. Kummer a dit
à Mr. Beutner par télephone
qu'il était un gynecologue et
qu'il avait demandé que dans
la commission d'enquête
figuraient des chirurgiens,
chefs de grands services de
chirurgie. Mr. Beutner affirme
que Mr. Kummer ne l'a jamais
traité d'incapable. Le
mot a peut-être été em-
ployé par lui-même dans
une conversation particulière
avec Mr. Roch, parce qu'il
s'était senti vexé au terme
de gynecologue employé par
Mr. Kummer. Mais il n'a
jamais pu ~~comprendre~~
~~par la~~ ~~un~~ ~~essai~~
~~expliquer~~ ~~quelconque~~
à Mr. Kummer. Et il a été
profondément étonné de
l'intention agressive donnée
par Mr. Roch à son inter-
pellation.

Mr. Payraset a la conviction
qu'il y a là un malentendu
reposant sur une interprétation
erronée de une conversation
particulière de Mr. Beutner.

Il comprend qu'au premier
abord Mr. Roch ait pu s'y
tromper, mais maintenant les
explications très franches de
Mr. Beutner ont fait voir à
tout le monde que si Mr.
Kummer avait dit à la
dernière séance que Mr.
Beutner s'était retiré volon-
tairement de la Commission
d'enquête c'était pour ne
pas revenir sur un incident
qui avait vexé Mr. Beutner
et qui a été éclairci depuis
entre ce dernier et lui-même.
Une ~~fois~~ ~~plus~~ fois de plus, dit-il
en terminant, il faut tenter
de se comprendre les uns
les autres et de ne pas
jouer sur les mots pour les
exploiter.

Mr. Beutner certifie encore
une fois qu'après la conversation
particulière qu'il a eue avec
Mr. Roch il a revu Mr. Kummer,
qu'il lui avait expliqué ce
qui l'avait froissé et il

tient à dire que, compré-
nant l'importance de
le point de vue de Mr.
Kummer, il reconnaît qu'il
a eu tort de se sentir
froissé.

Mr. Roch dit qu'il n'a
rien à retrancher à ce
qu'il a dit.

Mr. Kummer constate encore
une fois ~~qu'il~~ que depuis
le moment où Mr. Roch a
vu Mr. Benthien, lui-même
a eu une entrevue avec
ce fermier, ~~de~~ ~~par~~ entrevue
qui a éclairci tout le
malentendu. Le mot d'ince-
stueux n'a jamais été
prononcé par Mr. Kummer.
Il pose donc à Mr. Roch
la question formelle: Est-ce
-il oui ou non que lui
Mr. Kummer soit un menteur.

Mr. Roch ~~constate~~ dit pour
une fois qu'il n'a rien à
retrancher à ce qu'il a dit.

Mr. Kummer reçoit cette
affirmation et dit qu'il en
tiendra les conclusions qui
s'imposent.

Mr. Veyrasat adjure Mr.
Roch de revenir sur ~~ce~~ ~~point~~

ses paroles. Il est formidable,
après les explications données
par Mr. Kummer et par
Mr. Benthien, le principal intéressé;
de persister à ne pas voir
la malentendu.

Mr. Pignat estime que la
question qui est en est main-
tenant est sortie du domaine
de la Faculté et qu'elle est
devenue une question d'homme à
homme, ~~de~~ bien la Faculté doit voter un blâme à

Mr. Benthien expose à Mr. Roch.

Pignat se jure de l'huile
sur le feu, ~~qu'il~~ de chercher
à exciter les membres de
la Faculté l'un contre l'autre. S'il y a quelqu'un
qui mérite

Mr. de Leijuney dit que depuis qui mérite
qu'il appartient à la Faculté à cette occasion
c'est la première fois qu'il un blâme c'est
assisté à une scène pareille, Mr. Pignat.

qu'il entend un membre
de la Faculté porter contre
un de ses collègues l'accusation
inhumaine qu'il porte une atteinte
quelconque à la vérité et
qu'il voit ce membre ~~se~~ refuser
~~à~~ ~~se~~ se rendre aux
explications données loyalement
de part et d'autre. Tout le
monde se coupe de ce qui se
passait et l'origine de ce regret.

table malentendu. 

Mr. Magrath fait observer
à Mr. Roth qu'il est un des
plus jeunes membres de la
Faculté. Les jeunes ne doivent
pas avoir cette attitude. Il prie
tous ses collègues d'intervenir
ici.

M^r. Mayor après avoir entendu
les applications formées par
M^{rs} Kinner et Beethoven envoi
aussi à la conviction qu'il y a
là un malheur. ~~Il pense~~
~~que~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~ce~~ ~~qui~~ ~~est~~
~~la~~ ~~raison~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~qui~~ ~~est~~

Mr. Veyrasat ajoute que
 au moment que Mr. Beutner
 nous a appliqué lui-même
 le traitement qui s'était
 produit entre lui et Mr.
 Kummer et que l'on avait
 de suite appliqué contre ce
 dernier ~~et~~ il s'est pour
 le moins étrange que Mr.
 Rock ~~est~~ ^{persiste} seul parmi les
 membres de la Société, à
~~persister~~ ne pas vouloir en
 prendre ce qui s'est
 passé.

Mr. Gauthier demande que la Faculté prenne son temps à la continuation de cette

discussion. Elle ne devrait ^{plus} regar-
der maintenant que les
intérêts.

M^r. Mayor est de cet avis.
M^r. Crishian ^{dit} ~~considère~~ que
 M^r. Bantua a exprimé son
 contentement à M^r. Krummer
 de lui avoir laissé la porte
 ouverte pour se retirer
 de cette communication.

Mr. Bentham estime qu'il
serait très bon de voir
Mr. Rock faire un pas vers
la conciliation. Nous n'avons
jamais été si agrippés et
si Mr. Rock était un jour
attaqué, ainsi que l'a été
notre collègue, Mr. Kinner,
il serait très bon de
sentir avec lui la force
de la justice. Il aimerait
voir Mr. Rock revenir sur
ses paroles.

M. Vergassat estime que nous sommes suffisamment éclairés actuellement et qu'il nous faut passer à l'ordre du jour.

Uusi känny quitta la valta
en ce moment.

Ne voyez pas comme je suis
que la Grande Ligne de l'Est

D'intervenir pour que on
donne à notre collègue la
possibilité de se défendre non
pas sa chaire, mais son
honneur donne lecture
d'un ordre du jour par
lequel la Fac. de Médecine
demande instamment au
conseil d'Etat la ^{constitution} ~~constitution~~
d'un jury d'honneur pour
juger ^{toute} cette affaire.

M. Blummann n'est pas
d'accord avec la ^{réaction} ~~réaction~~
des considérants parisiens.
Il considère que le cas
de M. Kummer a été
subsidiairement liquidé en
sa faveur par la première
enquête. M. Kummer pourrait
à ce moment reprendre
son service. ~~M. Blummann~~
lui rappelle l'en à
suspecté; mais il aurait
du reprendre son service
et refaire carrément la
seconde commission d'en-
quête. Il faut faire subir
cela au Conseil d'Etat.

Finalement après discussion
l'ordre du jour de M.
Veyrasat, amendé par
M. Blummann est rédigé

comme suit.

Le Grand Conseil de médecine Ordre du
après avoir entendu l'exposé jour concernant
de M. le Prof. Kummer et l'affaire Kummer
avoir pris connaissance
des lettres échangées entre
ce dernier et le Conseil
d'Etat, considérant la
situation irrégulière qui vient
d'être créée à M. le Prof.
Kummer, estimant d'autre
part que l'enquête qui a
été faite a fourni tous les
résultats désirés au point
de vue médical et qu'il n'y
a pas à y revenir, con-
sidérant en outre que le
cas nouveau cité au Grand
Conseil a déjà été liquidé
par le Procureur général
en faveur de M. Kummer,
prise instamment le Conseil
d'Etat, sans un but de
justice et d'équité, de
soumettre, comme M. le
Prof. Kummer la demande,
toute cette affaire à un
jury d'honneur dont les
membres seront choisis
parmi des juges de
profession étrangers à
notre canton.

Cet ordre du jour est
accepté à l'unanimité;
moins Mr. Rock qui vote
contre et Mm. Mayon
et Wicki qui s'abstiennent.

Mr. Blum trouve
que pour un cas pareil
la Faculté devrait être
unanime et quel que soit
son opinion, Mr. Rock ne
peut pas se refuser à
la constitution d'un jury
d'honneur. ~~Off~~ Il n'a aucune
raison pour cela et
Mr. Blum prie instamment
Mr. Rock de se joindre à
ses autres collègues pour
que la Fac. de Médecine
soit unanime car cet
incident sera évidemment
largement exploité. Quelque
soit la décision du jury
d'honneur nous nous
inclinerons d'avance devant
son verdict. ~~Il faut que nous~~

Mr. Rock ne fera encore
une fois de se joindre à
ses collègues et de voter
pour l'ordre du jour adopté.

La séance est levée à

7 1/2 h.

Le Secrétaire

Orsini

P. S. Une Hise de Doctorat
dentaire intitulée: Recherches
cliniques sur la valeur de
l'épreuve de l'eau est renvoyée
à une commission composée
de Mm. Gauthier, Balotelli, Willy.

Jeudi 22 Février
à l'Université sous la
présidence de M. Cristiani
Doyen. -

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes et comptes de la Faculté pour 1921
2. Concours pour les prix Bizot et Prix de la Faculté 1922
3. Règlement d'admission des Privat-docents à l'Institut dentaire
4. Doctorats honoris causa
5. Propositions individuelles

Membres présents : Mm. Cristiani,
Mayor, Stern, Bujang, Ekrauman,
Veyrapati, Wicki, A. Weber, Battelli,
Gauthier, Mejerant, Roch. - *excusés : Dejourné*

Le R. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

1. Affaires courantes. M. Cristiani donne un résumé des comptes de la Faculté qui s'élèvent par un boni de frs. 11 000.

Nous avons reçu une lettre du gouvernement français pour nous faire représenter à la 2^{ème} conférence internationale.

italienne qui aura lieu à Paris au Printemps de 1922. La Fac. y fera représentation.

La Fac. se fera également représenter au Centenaire de l'Université de Padoue.

M. Ali Khan est parti de Genève. Il ne fera donc pas avec concours pour la titre de Privat-docent.

Le Doyen a reçu même de la part des étudiants de faire passer les examens à la fin du semestre d'hiver. Il est décidé de les commencer avant le 1^{er} Mars et de les terminer avant les vacances. Quant aux Proposés il se fera au commencement du semestre d'été.

La Fac. vote une souscription de frs. 500 pour le monument Pasteur à Strasbourg.

Le Dr. Rösch, médecin Diplômé anglais, à la tête de la Croix Rouge à Genève et qui a pratiqué en France, demande de ~~faire passer~~ le Doctorat de Genève, avec dispense des examens. Il ne désire pas le droit de pratique. Nous ne pouvons faire droit à cette requête, le règlement s'y

de donner le doctorat honoris causa au méfieur fustaire avec motifs à l'appui de Messieurs Guillemin et au Prof. Michat. Cette proposition est adoptée.

5. Propositions individuelles 5. Mr. Veyrasat rappelle qu'il y a 2 ans il a proposé de conférer le Doctorat honoris causa à Mr. Clémenceau et que cette candidature avait soulevé la réclamation en secret. Aujourd'hui il demande si l'on ne peut pas revenir sur cette décision à son ancienne proposition. Un ajournement n'est pas synonyme d'entêtement.

Mr. Battelli dit qu'il est un des admirateurs de Clémenceau, mais que ce serait une nomination politique. Le secret refuse catégoriquement et ce serait fâcheux pour Clémenceau.

En tout de présentation qui suit, Mr. Veyrasat soulève la main en faveur de cette candidature.

La séance est levée

à 6h40.

Le Secrétaire
De Seigney

Séance du Lundi 20 Février 1922 à l'Université sous la présidence de M. H. Cristiani Docteur.

M. présents : Mr. Cristiani, Mayor, Long, Roch, Wicki, Ottomare, De Seigney, Veyrasat, Piquat, Battelli, Duthe, R. Weber, Sten.

À propos du P.V. de la séance d'avant dernière Mr. Mayor fait observer que de la votation concernant un jury d'honneur pour Mr. Künner il s'est abstenu parce que le Conseil d'Etat avait mis sous la commission 3 juristes et 2 méfieurs et que la constitution d'un jury d'honneur n'aurait rien pu faire de plus.

Mr. Cristiani applique la réponse Künner raison d'être de la séance questionnaire d'aujourd'hui. Il s'agit de la Commission d'aujourd'hui. Il s'agit de la Commission d'aujourd'hui à prendre vis à nouveau pour vis d'une questionnaire de Conseil d'Etat envoyé sous le nom des membres de la Faculté de médecine par la commission chargée d'indiquer le cas du Prof. Künner et

demandant l'avis individuel
de chacun de nous sur
l'activité et la notoriété
scientifique de M^r. Kimmner.

M^r. B. Phraman dit qu'il
attendait en effet la convo-
cation de la Faculté et
qu'il s'est bien senti de
répondre au questionnaire.

On nous demande de
nous poser individuellement
en juges de l'activité
scientifique d'un de nos
collègues. Pour ce qui
concerne la seconde question
il est évident qu'un grand
préjudice a été causé à
la Faculté, ~~notamment~~ par
la façon dont toute l'affaire
a été conduite. Elle aurait
du être liquidée en 8 jours.
Il faudrait répondre que
ce qui a porté atteinte
à la Faculté de Médecine,
c'est tout le bruit et la
publicité qui se sont fait
~~autour~~ autour de cette affaire.

M^r. Veyrasat explique que
la Commission doit répondre
formellement à un certain
nombre de questions posées par
le Conseil d'Etat. M^r. Robert

Fary ^{lui} demande comment et il
a été d'avis d'y faire répondre
individuellement les professeurs
comp. mêmes. Il pense cependant
qu'il eût été opportun de consulter
le corps de la Fac. de Médecine.
Celle-ci peut d'autant mieux
répondre que pour la nomina-
tion des professeurs nous
nommons ceux de jure après une
discussion sur les titres des candi-
dats sont examinés au
présentable.

M^r. Babel dit pourquoi
la Fac. de Médecine n'a
pas été consultée en corps
au premier lieu.

M^r. Veyrasat répond qu'il n'a
pas vu d'inconvénient au
mode de faire de la commission.

M^r. Long fait remarquer
que les étudiants sont seuls
capables de répondre à la
première question.

M^r. Mayor dit qu'il a
répondu au questionnaire
et qu'il a dit n'avoir
jamais entendu proposer
M^r. Kimmner ^{et qu'il} ^{un} ^{nommer} pas ^{apprécier}
^{ses} ^{travaux} ^{et la} ^{notoriété} ^{scientifique} ^{existante} pas ^{diminuer}
la dernière partie de

questionnaire il aurait fallu consulter les autres Facultés. Quelque soit notre opinion nous ne pouvons rien dire.

M^r. Blumane ajoute qu'il résulte de la réponse de M^r. Mayor que nous ne sommes pas compétents et que nous ne pouvons pas répondre.

M^r. R. Weber a répondu pour la première partie qu'il n'avait pas à juger M^r. Kummer. Quant à la seconde question il ~~est~~^a dit que personne n'est parfait, que personne n'est à l'abri de certaines erreurs normales surtout dans un service aussi important que celui de la Clinique chirurgicale. Pour ce qui concerne la note de M^r. Kummer et l'Hôpital, il pense qu'elle n'est pas de nature à refuser les malades.

M^r. Buntner a répondu en disant que si l'enquête démontrait qu'il y avait eu une injustice de commission, il fallait que M^r. Kummer soit replacé à la tête de son service.

M^r. Humbert n'a pas répondu et ne répondra pas et cela pour les mêmes raisons que M^r. Blumane.

M^r. Blumane pense que le Comité d'État s'est fourré dans un véritable guêpier dont il lui est difficile de sortir actuellement.

M^r. de Bergny est le seul qui n'ait pas répondu. Il partage entièrement l'opinion de M^r. Buntner.

M^r. R. Weber réagit par la discussion actuelle dit qu'il s'en ira à la Commission pour dire qu'il n'avait pas exactement compris le sens du questionnaire et que la réponse doit être considérée comme nulle et non avenue.

M^r. Blumane voudrait que la Faculté dise qu'elle n'a pas à répondre aux questions posées et ~~que~~ qu'elle confirme simplement sa première déclaration que M^r. Kummer doit être réintégré dans son service sans entendre blâmer par là en aucune façon ceux de nos collègues qui ont déjà répondu au questionnaire.

Un autre jour est voté
dans ce sens à l'unanimité
moins Mr. Roche qui vote contre.

Pris Birot.

Le doyen de la Faculté de
droit a été consulté à propos
de la question soulevée par
Mr. Künzler au sujet du
mémoire envoyé par le
pr. Birot, mémoire se basant
sur ses observations colligées
en son absence et ^{malgré} ~~malgré~~
sans ^{la} ~~la~~ ^{diffuse} ~~anonymes~~. Le
doyen de la Fac. de droit
a dit qu'il n'était pas
compétent dans les questions
de propriété intellectuelle.

Mr. Mayor estime à
propos que la façon de
voir de Mr. Künzler est
inadmissible. Lorsque un
jeune homme a terminé
un travail dans son service,
un professeur ne doit pas
s'opposer à la publication
de ce travail pour un prix.

Mr. Humbert est de l'avis
de Mr. Mayor.

Mr. Askanazy a écrit au
doyen pour appeler l'attention
de la Faculté sur l'erreur
que nous commettons en entrant

dans les vues de Mr. Künzler
qui sont contraire à la
propriété scientifique.

Mr. Benthien pense que ce
n'est pas dans l'intérêt de
Mr. Künzler de nous voir entrer
dans ses vues. La Fac. ne s'occupe
au reste que des questions
scientifiques, la question de
droit n'est pas de sa compétence.

Mr. Benthien propose de
rendre l'examen cantonal
plus difficile.

La séance est levée à 6 1/2.

De Bingen
Le 10 Mars

Séance du mercredi 3
mai 1922 à 17 h. sous la
présidence de M^r. H. Christiani
Doyen. (Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Question de la sécurité fédérale
- 3.-Médailles de la Faculté
- 4.-Lettre de M^r. Professeur Kupper
- 5.-Rapports sur les prix Bisot et de la Faculté
- 6.-Lettre de M^r. Professeur Puyot concernant les cours donnés par les assistants
- 7.-Lettre du Département au sujet du renouvellement du contrat des Professeurs extraordinaires M^{lle} Stern et M^{lle} Wiki
- 8.-Rapport du Dr Schiff
- 9.-Propositions individuelles

M^r. présents M^{rs}. Christiani, Mayor,
Wiki, Long, Meyerand, Buecher,
Gourfari, Bujard, Humbert,
Eltremare, Arkanary,
Gauthier, Rich, Dattelli, Stern
et Dr Seignour.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

Fixation de l'heure M^r. Christiani dit à propos M^{rs}
et du jour des réclamations de quelques
séances. Prof. qu'il est très difficile
de fixer les jours et les
heures des séances parce que

l'heure de 5 heures tombe toujours
sur quelque me. Il fait remarquer
du reste que les Prof. ont
toujours le droit de suspendre
leurs cours pour l'heure
des heures de la Faculté.
Il continuera donc à garder
l'heure de 5 h. mais en
changeant de jour les jours.

M^r. Christiani a fait une petite Diminution de
enquête au sujet de la nouvelle des étudiants
Diminution du nombre des
étudiants. La cause en est
banale. Elle tient à la
Disparition totale des registres.
Il y a un jour pour les
jeunes et les ~~registres~~ suisses.
Les autres Universités sont
moins frappées, parce qu'elles
ont toujours en moins
d'étrangers que nous. Par
contre nous avons une augmen-
tation de 100% de nationaux.

Le Doyen a reçu des
lettres de remerciements
de M^{rs}. Mikral et Guillermin
pour leur diplôme.

Le Département a pris l'assurance
un assurance générale contre les
pour les accidents de accidents.
produisant fens un la-
tivement universitaires. Les.

Prof. sont donc priés d'arriver
de suite le Département
en pareil cas.

La Faculté a reçu une
circulaire du Prof. Luths
pour un cours de 3
semaines de recherches
biologiques expérimentales
dans son laboratoire à
Lausanne.

Offense Kummer. M. Kummer et la Commis-
sion d'enquête demandent
l'autorisation d'avoir les
extraits des procès-verbaux.

M. Battelli dit qu'il y a
là une question de principe
à élucider parce que ces
extraits peuvent servir aux
avocats de M. Kummer et
qu'il y a des collègues à
qui cela pourrait être
désagréable.

M. Mejerand craint que
cela ne produise un
précédent.

M. Bultner dit qu'il faut
demander à M. Kummer
l'usage qu'il compte en
faire et puis décider en
conscience, parce qu'il y a
des choses qui peuvent
nuire à la Faculté.

M. Battelli pense qu'il est de
notre intérêt que nos Procès-
verbaux ne soient pas connus
uniquement au public. Il faut
que nos discussions restent
entre nous. D'autre part
M. Kummer pourrait attaquer
en justice M. Roch pour les
paroles qu'il a prononcées.

M. Roch rétorque que les
Procès-Verbaux soient versés
au débat.

M. Battelli insiste pour que
les P.V. ne soient pas
communiqués.

Sur vote 7 voix se prononcent
contre et 2 seulement pour.

M. le Secrétaire est chargé d'inscrire
de représenter la Faculté
à la Commission de Maturité
fédérale.

La Faculté décide de Confirmer
demander à M. le Prof. Bracht
Bracht de venir donner
une Conférence à Gœren
à l'occasion du D.S.
académiques.

Le Doyen a reçu une Appel. Kummer
lettre de M. Kummer se
plaignant de la situation
illegale qui lui est faite
et qu'il se prolonge outre mesure.

M. Beutner dit que l'enquête
ne sera pas terminée avant
le mois de juillet. Nous
risquons de commencer
avant le semestre d'hiver
sans Prof. de Chirurgie. C'est
une situation inacceptable
contre laquelle us. devons
protester énergiquement. Il
us. faut espérer que la
chaire soit pourvue au
plus tôt. Or M. Kerner
doit reprendre sa place
de chef de clinique, car il faut
que le gouvernement nous
donne provisoirement un
Prof. suppléant jusqu'à ce
que l'enquête soit terminée.
Il us. faut avoir un
Prof. au moins pour les
cours.

M. Christiani dit qu'il a
déjà protesté contre cet état
de choses au nom de la
Faculté. Il voit du reste que
la Commission ne commencera
pas ses travaux avant la
fin du ~~semestre~~ semestre
d'été.

M. Mejerand croit toute
protestation inutile, car le Conseil
d'Etat ne prendra aucune

décision, avant d'avoir eu
même le rapport de la
Commission d'enquête.

M. Beutner dit que d'après Pr. Birot
M. Veyrasat le travail envoyé
pour le Pr. Birot avait été
déjà présenté sous une autre
forme à la Soc. de Chirurgie
et y aurait obtenu un Pr.
Il faudrait en conséquence
voir si les dispositions du
Pr. Birot permettant l'acceptation
de travail.

M. Roch est d'avis que l'on
ne peut pas donner un
Pr. à un travail déjà
primé; mais que dans le cas
particulier, ce travail est
tout différent. Il a été consi-
dérablement révisé par
l'auteur.

M. Gautier lit au nom Pr. de la Faculté
de la Commission le rapport
sur le Pr. de la Faculté;
par la Commission partage
le Pr. entre les 2 mémoires
envoyés.

M. Christiani propose de
donner la même somme,
mais sous forme d'appoint
seulement, étant donnée
la valeur inférieure des

travaux.

Cette proposition est adoptée.

Renouvellement du mandat de M^{lle} Stür et M^{rs} Wicki sont renommés ^{à l'unanimité} ~~prof.~~ extraordinairement pour une nouvelle période de 4 ans.

Cours d'assistants. Sur l'absence de M^{rs} Puyhat, empêché d'assister à cette séance par son cours la question des assistants durant les cours est renvoyée à une prochaine séance.

Examen de capacité de Dr Schiff. Le Dr Schiff élève de notre Université, demandeur à subir l'examen cantonal de capacité. Il est porteur du Diplôme de Licence et d'un Diplôme lui donnant le droit d'exercer la médecine en Alsace-Lorraine. La Fac. a donc le droit de le dispenser des 2 parties du Baccal.

M^{rs} Rod dit que M^{rs} Schiff est assistant dans son service depuis plus d'une année et que c'est en tout cas un homme très distingué.

M^{rs} Schiff est dispensé des 2 examens de Baccal.

M^{rs} Mayor dit qu'il a été désigné avec M^{rs} Humbert et M^{rs} Schmidt. Wicki pour examiner la thèse de M^{rs} Schmidt. C'est une thèse d'homéopathie qui n'est pas très brillante et exprime des idées réellement inacceptables.

M^{rs} Mayor propose le renvoi de cette thèse à son auteur en lui faisant le droit de la modifier jusqu'à ce qu'elle ait un peu plus de valeur scientifique.

Adopté.

En fin de séance la Fac. Monument Chaux-voie une allocation de frs. 200 pour le monument Chaux-voie.

La séance est levée à 7h.
Séance
sécrét.

Séance du Mercredi 25 Mai
1922 à l'Université sous la
présidence de M. Cristiani
Doyen.

U. præs. M. Cristiani, Bayard,
Humbert, Pignat, Benetton, J. A.
Weber, Rod, Vignafol, Mayor,
Henn, Battelli, Gauthier, Birki,
Gautschi, Künzler, Othmann,
Askani, de Bignon, R. Weber

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Demande de
M. Monnier.

M. Monnier, étudiant à
Lausanne a tout ce qu'il
faut pour pouvoir passer
à Genève le Doctorat fantaisie
Il demande à être dispensé
de faire un semestre à
notre Université.

La Faculté se range à
l'avis de M. Benetton et
Battelli qui pensent qu'il
faut appliquer strictement
le règlement. En conséquence
cette demande est refusée.

Le Doyen annonce que
conférences Bracht M. Bracht a accepté de
venir faire à Genève deux

conférences à l'occasion de
ses académiques et du Doctorat
honoris causa qui lui est
offert.

Il est décidé d'offrir
à M. Bracht une Dictionnaire
de Faculté le lendemain
du Dictionnaire académique.

À propos de l'élection du
Doyen qui va avoir lieu Doyen et de
M. Benetton ~~propos~~ de
changer momentanément de
Doyen tous les deux
ans suivant une note
établie d'avance afin que
chaque membre de la Faculté
conserve à tout le temps
2 années de son activité
professurale à cette fonction.

M. Cristiani répond que la
Fac. a toujours le droit
de changer le Doyen et
que nous n'avons jamais
eu de vous plaintes de
longs séjours.

Sur 16 membres ordinaires
présents 16 bulletins sont
reçus.

M. Cristiani obtient 8 voix
Mejerand 6 "
Pignat 1 "
de Bignon 1 voix

Mme. Puyat, Humbert, et
Beuthen ayant émis une
protestation sur le fait
que le nombre de P. V. n'y
ne représentait pas la
majorité absolue, la Faculté
décide par 11 voix qu'il y
a pas lieu de procéder
à une nouvelle élection,
le règlement indiquant
pas qu'il faille la majorité
absolue pour ~~travailler~~
la nomination du doyen.

Pour l'élection du
secrétaire 16 bulletins sont
renvoyés.

M. de Seignep	obtient 10 voix
Wicki	" 2 "
Puyat	" 2 "
Veyrassat	" 1 "
Beyaud	" 1 voix

Prie Bizot

M. Veyrassat rapporte sur
Rapport le travail présenté pour
le prie Bizot. Il conclut
que l'on ne peut pas
décerner le prie complet
à un mémoire qui a
de très réelles qualités,
mais qui a cependant de
très grosses lacunes.

M. Puyat et Roch font

que l'on accorde un accord.
M. Veyrassat dit que le
règlement ne prévoit pas
d'accord.

M. Roch est d'avis de
reporter le sujet à l'année
prochaine.

M. Puyat développe son Cours des assistants.
interpellation sur sujet des
cours d'assistants. Il avait
demandé l'année dernière
au doyen l'autorisation
de faire faire un cours
par son assistant. Il lui
fut répondu que ce n'était
pas probable. Depuis il a
appris que cela s'était
passé ailleurs. Il a tenu
la difficulté en faisant
donner le cours sous son
propre nom.

M. Christiani fait observer
que maintenant nous avons
des privat-docents, le valuer
et que c'est à eux qu'il
faudrait faire donner ces
cours.

M. Veyrassat trouve que
ds. ne semble il est bien
difficile de faire donner
des cours autrement que

par un assistant. Ce que nous pouvons faire c'est engager le plus possible les assistants à donner privat-docents.

M. Blum dit qu'il faudrait mieux les obliger à donner privat-docents s'ils veulent donner les cours, et qu'il n'est pas légal de permettre à un assistant de donner des cours, sans ce faisant être rétrogradé aux privat-docents.

M. Puyat dit que la chose n'est pas possible dans une Polyclinique.

Cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Blum propose d'envoyer à chaque Professeur un questionnaire pour savoir comment se fait son enseignement.

Diminution du nombre des étudiants de la Faculté sur la diminution considérable du nombre des étudiants. Les causes en sont générales

et spéciales. Il y aurait bien de nouvelles méthodes pour les étudier, ainsi que les remèdes à apporter à cet état de choses.

M. Veyras cite l'Université de Paris où en 1914 il y avait 12.000 étudiants et en 1924 plus que 7000. Ces chiffres sont tirés d'un article de Littenberger de la Revue des Mondes. La diminution des étudiants est donc générale de toutes les Universités. Elle est le résultat de la crise générale qui rejette bellement les jeunes gens ne sont plus attirés vers les professions libérales. Ils se tournent surtout vers le commerce et l'industrie.

M. Cristiani dit que nous avions autrefois 80% d'étrangers et qu'actuellement il n'y a plus une seule représentation. Il ne nous reste plus que 36% d'étrangers. Par contre les chiffres allemands ont beaucoup augmenté.

M. Humbert fait remarquer que la situation de la Chaire de Chimie chirurgicale nous a fait beaucoup de tort.

Il propose comme Mr. Puyat
la nomination d'une
commission pour étudier
ce qu'il conviendrait de faire.
Mr. J. Etienne cite Lirich
qui prospère beaucoup. Il
y a chez nous des causes
spéciales qu'il s'agit d'étudier.
La proposition de Mr.
Puyat est renvoyée à
une autre séance la
commission n'ayant pas
pu être constituée, à la suite
du refus de ~~certains~~ certains membres

de membres fei-
tigues par le
doyen, d'en
faire partie.

Séance levée à 7 h.
Le Secrétaire

Séance du Mercredi 14 Juin
1922 à 5 1/2 h. à l'Université
sous la présidence de Mr.
Christian Joyen.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Demandes de Privat-docents (MM. les Drs
Hopport et Loup)
- 3.-Demande de M. Puyat au sujet de la di-
minution du nombre des étudiants.
- 4.-Propositions individuelles.

M. présents : MM. Christiani, Witte,
Loup, Buetner, Mejerand, Askanary,
Mayor, Veyrassat, Humberb,
Rock, Prerer, Batelli, Puyat,
Bujard et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen fait part du départ de Mlle Gornitz
de Mlle Gornitz. Le corps
sera transporté à Genève et
il y aura un service à
l'église suisse le dimanche. L'en-
sevelissement aura lieu à
Genève en attendant que
le corps puisse être transporté.

Prix Birot

en Verbe.

Le D^r Moppert a demandé
qu'on lui rende le manus-
crit qu'~~on~~^{il} ~~lui~~^{lui} avait
envoyé pour le prix Birot.
Le manuscrit n'ayant pas
été prêté sera rendu.

Salvants refus.

Le Jockey a reçu une
demande de secours pour
les salvants refus.

M^r Batelli pense qu'il faut
tout d'abord s'informer de
ce que font les autres
Associations Fautis. On donnera
de 2 à 500 frs. suivant la
participation de celles-ci.

Attes des étudiants
étrangers.

Le ministre de l'Instruction
publique de Bulgarie demande
des renseignements sur
l'acceptation des Hété.

On répondra que l'on ne
peut pas donner de renseigne-
ments officiels tant que les
étudiants n'ont pas payé.

Scolarité internationale.

Le Jockey propose de traiter
directement avec qqs. Jockys
pour voir s'ils seraient d'accord
que les étudiants étrangers
puissent passer quelques semestres
à Genève, ces semestres leur
étant comptés dans leur scola-
rité.

M^r Puyat craint que l'usage
se fasse de. un sens défavorable
à Genève.

M^r Veyrasat est certain que
le Jockey d'une ~~trainte~~^{trainte} française
ne peut pas accéder à lui
sans des équivalences. Le ministre
seul le peut.

M^r Batelli croit aussi que le
projet proposé serait défavorable
à Genève, à cause des conditions
économiques actuelles.

M^r Humbert est du même avis.

Il est décidé de charger le
Jockey d'étudier cette question.

2. M^{lle} Moppert et ~~le~~^{le} Jockey demandent
à passer les examens de ~~le~~^{le} M^r Moppert
Privat. Direct. et l'ont pu.

M^r Bultner s'oppose à la ~~examen~~^{examen} de P. Doct.
candidature de M^r Moppert
et propose de la renvoyer
jusqu'à ce que la situation
du Prof. de Chir. chirurgicale
soit définitivement réglée. Il
y a de reste une lettre de
M^r Kummer demandant le
sursis pour le moment
à cette candidature.

M^r Veyrasat est du même
avis.

M^r Roch pense aussi que c'est

la solution la plus équitable.
M. Mejerand appuie aussi
cette proposition qui est
adoptée à l'unanimité.

Pour M. Lory la commission
d'étude des titres est composée
de M. Mayor, Humbert et
Wicki comme rapporteur.

Diminution du 3. M. Piquat interpelle au
nombre des étudiants. sujet de la diminution du
nombre des étudiants. Il lui
est répondu que la question
a été portée au Bureau
du Sénat qui s'en occupera
fera étudier tous les facteurs
nécessaires.

M. Piquat dit que la question
a toute ainsi résolue, mais
qu'il faut surtout envisager
les moyens de retrouver
notre clientèle présente.

Une commission composée
de M. Piquat, Humbert, Bayard
et de Beigum est nommée
pour étudier cette question.

Séance levée à 6 1/2 h.

Le Secrétaire.

De Beigum

Séance du Mardi 14 Nov. 1922
à l'Université, à 17 h. sous la
présidence de M. Christian, Juge.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Immatriculations
- 3.-Renouvellement du mandat de M. le
Professeur Long
- 4.-Demande de Privat-docent (Dr Christin)
- 5.-Thèse Schmidt
- 6.-Lettre du Département concernant
la Commission de l'Institut dentaire
- 7.-Maturités fédérales
- 8.-Cours donnés par les assistants
- 9.-Propositions individuelles

M. prés. M. Christian, Lory, Goussier,
Kühner, Gauthier, Wicki, D'Esterod
Batelli, Roch, Askewsky, Veyrasat,
Mayor, Bayard et de Beigum.

Le ^{P.V.} ~~procès~~ de la dernière
séance est lu et adopté.

1. Le Doyen lit une lettre Appaire de
de M. Kühner lui recommandant l'Hôpital
de lire à la Faculté les conclusions cantonales
de la commission d'enquête. Conclusions de la
concernant l'affaire de Commission
l'Hôpital cantonal. d'enquête

Ces conclusions sont transcrits
ci-dessous.

Conclusions.

La Commission d'Enquête :

Vu la mission qui lui a été donnée par le Conseil d'Etat, par arrêtés des 8 novembre et 2 décembre 1921;

Vu les 200 témoignages recueillis, la consultation adressée à tous les médecins de Genève et aux professeurs de la Faculté de médecine;

Vu les rapports techniques des chirurgiens qui lui ont été adjoints;

Vu l'absence de toute plainte ou simple réclamation d'un malade ou de sa famille;

Après avoir entendu, à une audience contradictoire de plaidoirie, l'exposé oral des arguments de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal et de M. le Prof. Kummer

conclut comme suit :

Le reproche fait à M. le Prof. Kummer, d'avoir fait une autopsie sur le vivant (affaire Pache) et de s'être ainsi rendu coupable d'homicide involontaire, n'est nullement fondé.

Il en est de même du reproche d'avoir, par négligence (cas Camerini) ou par imprudence (cas Haenny), causé le décès de deux malades.

L'examen de tous les autres cas soumis à la commission d'enquête ne laisse subsister, à la charge du Prof. Kummer qu'un nombre, en lui-même petit, et relativement très faible d'accidents opératoires.

Si l'affaire Pache, ramenée à ses justes proportions, c'est-à-dire dans l'hypothèse la plus défavorable exclue pour les chirurgiens de la commission, à l'omission d'une précaution antiseptique sans rapport possible de cause à effet, avec le décès du malade, ni les autres cas, ne méritent une sanction et ne justifiaient l'émotion créée dans la population et les accusations formulées au Grand Conseil.

Le reproche d'avoir traité comme "matériel d'expériences scientifiques" les malades qui lui étaient confiés, n'est pas fondé.

La rentrée du Prof. Kummer à l'Hôpital cantonal n'est pas de nature à nuire à la bonne marche de cet établissement. Il est toutefois désirable que le Prof. Kummer s'efforce, notamment en renseignant davantage ses collaborateurs et en se mettant mieux à leur portée, d'éviter le retour de malentendus tels que ceux qui sont à l'origine de l'affaire actuelle.

La rentrée du Prof. Kummer à l'Hôpital cantonal n'est pas de nature à nuire au bon renom de la Faculté de médecine.

le 29 Juillet 1922.

Robert FAZY, Juge fédéral; Dr VEYRASSAT, Prof;
Dr. Georges PATRY; BARDE, Juge; GOUDET, Juge.

Le Juge a reçu une lettre du Comité Pasteur remerciant les Comités Pasteur et Pervercité, et Pervercité pour les souscriptions des la Gaudette.

M. Dr. Rottliberger ~~amuse~~ Dr. Rottliberger qu'il ne pourra pas faire son cours cette année.

M. Katifonchuk ~~c'est~~ M. Katifonchuk a la Gaudette depuis 11 ans, n'a jamais passé d'examens.

Il est devenu genevois et demande la gratuité des cours.

Il a été interne jadis à Bel. Air et le Bureau du Secrétaire lui a déjà refusé la demande.

Le Juge a reçu une invitation à un bal de bienfaisance de l'Association des enfants refusés.

2. Il y a en jusqu'à 67 ~~numérations~~ numérations nouvelles numérations de chez des dont 15 pour l'Institut ~~enfants~~ enfants.

Toutefois, ce chiffre quoique faible par rapport à ce que nous avions entrepris est cependant ~~très~~ satisfaisant.

Le plus grand nombre des enfants sont des genevois et des suisses d'autres cantons. Il y a 9 genevois,

26 compatriotes et 11 étrangers.
Le projet concerne donc
~~juste~~ les étrangers et
cela pour des raisons
économiques.

M. Strohm est attaché
à une catégorie d'élèves
que nous pourrions nous
attirer. Ce sont les Égyptiens.

M. Cristiani ajoute que
nous avons à Genève une
mission égyptienne avec laquelle
nous avons une convention
par laquelle nous
admettons tous les étudiants
ayant des maturités valables
pour la Faculté de médecine
du Caire, toutes les fois
que le gouvernement
égyptien aura approuvé leur
inscription chez nous.

M. Strohm nous fait du
haut à Genève, c'est que
en Suisse allemande la
2^e année se fait après
4 sem. seulement et non
après 5 comme chez nous.

M. Weber serait disposé à
donner en été un cours de
travaux pratiques d'anatomie
suivant le matériel qu'il aurait
à sa disposition.

M. Strohm indique que sont en
France, y sont à cause du
stage. On pourrait peut-être
développer chez nous cette partie
de l'enseignement.

M. Boelli insiste pour que
la Commission nommée pour
rapporter sur cette question
se réunisse et fasse son
rapport.

M. Kühner étudie en ce moment
la question du stage. Il a demandé
un ou deux chambres avec
1 à 2 lits pour les étudiants
plus avancés qui participeraient
ainsi d'une façon plus active
à la Clinique.

M. Reck a eu pendant les
dernières semaines des étudiants
plus avancés qui fonctionnent
comme assistants volontaires.
M. Reck soulève la question
des cours de Clinique propédeu-
tique. Si nous pourrions être
les premiers à les installer
d'une façon officielle cela
nous attirerait des étudiants
suisse-allemands. Il faudrait
renvoyer cette étude à la
Commission.

M. Grosjean pense que dans
tous les cas les stagiaires

comme
stagiaires

direction de

devant les régimes peuvent
suivre les cours des autres
Professeurs.

M. Gauthier dit qu'il a
reçu ses étudiants 3 fois
par semaine après les
cours pendant le mois
de Mars pour les visites
cliniques. Il a reçu une
lettre de la Commission
prière demandant que
les étudiants fassent un
stage pas le pied à
la Clinique au moins
1 mois avant les examens.

Renouvellement
du Mandat de
M. le Prof. Long.

3. ~~Par~~ La Faculté donne un
avis favorable au renouvellement
du Mandat de
M. Long pour 3 années.

Demande de
Privat. Docent (Dr
Cristian)

4. M. Cristian a adressé une
demande pour subir les
épreuves de Privat. Docent
en Neuro-Psychiatrie. Cette
demande est approuvée par
M. Long et la commission
supérieure de M. Long, R.
Wolke et Rock.

Théor. Schmitt

Les membres de la Commission
doivent examiner la Thèse

de Doctorat de M. Schmitt (rapp.
M. Mayor) estimant que cette thèse
est inacceptable malgré les
modifications ^{apportées} ~~apportées~~ de la
~~rapp. de M. Mayor~~ Commission.

La Faculté se range à
cet avis.

6. Le Département avait de. une lettre du
projet de loi voté depuis par Département
le Grand Conseil, modifié la Commission la
Composition de l'École de l'Institut
Commission de l'École de l'Institut
M. Cristian soutient que la dernière
phrase du rapport de M.
Veyrasat disant que la Faculté
se désintéressait de la composition
de cette commission au point
de vue des vœux des Professeurs
de l'École de l'Institut
que j'avais en faire partie
ne faisait pas partie des conclusions
de ce rapport et que ce rapport
lui-même n'aurait pas dû
être envoyé par le Recteur
au Département, mais seulement
les conclusions. Le Département
demande à la Faculté de bien
vouloir nommer des Doyens à
la Commission, ce que la Faculté
a refusé de faire jusqu'ici. Tous
les prof. de l'Institut de l'École
devant faire partie de la Commission

D'après la nouvelle loi, voter par le grand Conseil.

M. J. Étienne trouve qu'il serait parfaitement rigide de voir la Commission de l'École ^{Institut} facultaire composée seulement de 2 Professeurs de cet Institut, comme le voudrait la Faculté. Les membres de la Fac. ne sont pas obligés de voter et us. no. travaillons en premier de voter la loi votée par le grand Conseil. Ce que us. avons de mieux à faire c'est de us. incliner.

M. Veyrassat rappelle que son rapport a été approuvé ds. son ensemble.

M. Christiani soutient que ce sont seulement les conclusions qui ont été approuvées.

M. Veyrassat dit que si la phrase concernant la composition de la commission n'avait pas été approuvée on la lui aurait fait changer.

(Note du Secrétaire: Le Procès-verbal de la séance du 15 Mai 1920 porte en effet la mention que le rapport de M. Veyrassat est adopté à l'unanimité.)

M. J. Étienne pense qu'il faut respecter la loi et donner nos

déjà. Nous ne sommes aucunement liés par la composition de l'École facultaire telle que la prévoit la loi.

M. Christiani dit que le rapport de M. Veyrassat a été envoyé par ~~us.~~ au Département et qu'il faudrait renvoyer la chose au Sénat.

M. Künzler propose que le Doyen s'entende à ce sujet avec le Bureau du Sénat.

7. M. Wiki rapporte sur la Matinée fédérale réunion de Bâle au 1^{er} ou 2^{ème} Rapp. de M. n'a pas fait grand chose, les Wiki. Lausannois et les Zurichois n'étaient pas venus.

8. D'après une enquête faite par Louis Jourd'he par le Doyen, il y a très peu des assistants. D'assistants qui donnent des cours. M. Pignat s'étant absent cette question sera renvoyée à une prochaine séance.

M. Roch trouve que l'on ne peut espérer des assistants qui donnent des cours pour le Professeur qu'ils soient privés d'occurs.

M. J. Étienne dit que la

loi sur l'Instruction publique est formelle; mais l'hôpital dépend de l'Université. ~~Des~~ Les apistants, s'ils peuvent donner des cours, ne doivent donc pas figurer au programme, ce qui est illégal.

M. Veyrasset est de cet avis.

M. Rod dit que ces cours sont en réalité des travaux pratiques auxquels les étudiants s'inscrivent à part. Il faudrait les mettre ds. le programme comme tels.

M. D. Etienne pense que'il faudrait ~~consulte~~ ^{se} ce sujet de Bureau du Sénat et le Département.

M. Christiani propose de faire ~~arrêter~~ ^{arrêter} par le Bureau du Sénat ~~avec~~ ^{avec} cet avis rappelant que seuls les Prof. titulaires et les Privat. ~~doivent~~ ont le droit de donner des cours ds. les locaux universitaires et que leurs cours seuls peuvent figurer au programme.

M. Balthi s'oppose à cette manière de faire.

Finalement comme il en

avait été décidé tout d'abord, cette question est renvoyée à une séance ultérieure où M. Puyat serait présent.

La séance est
levée à 7h.

Le Secrétaire
de la séance

Seance du Mardi 9 Janvier
1923 a. l'Université sous la
présidence de M^r Christiani
Doyen a. 17 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes (Fixation du jour
et de l'heure de la prochaine séance;
bibliothèque; comptes de la Faculté).
- 2.-Demande du Dr Leyden.
- 3.-Demande de privat-docent (Dr Rogard)
et éventuellement fixation du jour d'une
séance d'habilitation.
- 4.-Prix de la Faculté et prix Bizot.
- 5.-Commission de l'Institut dentaire, et
éventuellement nomination de deux délégués
à la Commission.
- 6.-Propositions individuelles.

La séance commencera à 17 heures précises.

M. les professeurs sont autorisés à sus-
pendre leurs cours à partir de 17 heures.

Membres présents M^r Christiani,
Roch, Gourfein, Niki, Gauthier, Battelli,
R. Weber, Askarasy, Megerditch, Kümmer,
Veyrassat, Beutner, Stier, Ottomane,
de Seignoux

le P.V. de la dernière séance et lu
et adopté.

affaire courante

1 M^r Christiani fait remarquer
qu'il y a souvent des réclamations
des professeurs à propos des heures

et des jours des séances qui coïncident
trop souvent avec leurs heures de cours
après discussion il est décidé de
conserv. l'heure de 17 heures et sur
la proposition de M^r de Seignoux d'établir
un tour de rotation des jours des séances,

les comptes de la Faculté bonclé par
un boni de fr. 4508

La Faculté a reçu une demande
de secours pour les Savants Russes
M^r Christiani rappelle que la Faculté de
Saratoff a été allouée à la Faculté de
médecine de Genève et que nous avons
 voté fr. 500 pour elle. les Professeurs
ont toujours reçu des envois, on décide
d'envoyer tous les mois fr. 100 jusqu'à
nouvel ordre.

l'Académie de médecine de Paris célébrera
le 23 Janvier le centenaire de la mort
de Tisserand et nous demande d'envoyer
un délégué à cette cérémonie M^r
Christiani, Roch et Veyrassat s'offrent
pour y aller, on décide que deux de
ces Messieurs voyageront aux frais
de la Faculté.

M^r Ed. Long est confirmé dans ses
fonctions de professeur S^ptraordinaire
de neuropathologie

Demande de D. Leyden. Le Docteur Leyden nous a envoyé un travail sur la pathogénie du cancer, travail destiné à un concours en Amérique pour un prix de cent mille dollars et nous demande de faire un rapport sur ce travail. M^r Askanasy donne des renseignements sur ce M^s Leyden qui est venu du célèbre clinicien, c'est un homme qui n'est pas bien équilibré. M^s Roch dit que la question doit être tranchée par la négative dans le sens le plus absolu. M^s Miegendorf est d'avis de passer sans autres à l'ordre du jour et la Faculté décide de ne pas entrer en matière.

3

Demande de D. Regard. Le Docteur Regard demande de passer les épreuves de privat docent. Cette demande est appuyée par M^s Askanasy et Wiki, la commission pour examiner les titres est composée de M^s Askanasy, Veyrassat, et Künner.

Prix de la Faculté et Prix Birot.

4 Un seul travail de physiologie a été envoyé pour le prix de la Faculté par M^s J. de Morsier, il est intitulé "Etude ^{critique} de la fréquence des tremblements fibrillaires et la contraction rigide du cœur". La commission pour l'examiner est

composée de M^s Roch Askanasy et Wiki. A ce propos M^r Christiani se demande si notre situation financière ne nous permettrait pas de temps en temps de verser un peu d'une certaine valeur, destinée aux étudiants, aux assistants et aux enseignants diplômés de manière pour un travail original, sortant de la moyenne, frs. 2000 par ex.

M^r Veyrassat voudrait que l'on fixe une somme pour attirer des concurrents. Il faudrait séparer nettement ce prix. Les autres par leur montant. Il propose 4 à 5000 frs.

M^r Gautier pense qu'il faut étudier la chose à fond ds. une commission et l'annoncer suffisamment à l'avance.

Une commission est nommée à cet effet et composée de M^s Christiani, Askanasy, Wiki, Miegendorf et Roch.

Un seul mémoire a été envoyé pour le prix Birot intitulé: Formes et Fonctions de l'estomac et du Duodénum ds. l'ulcère chronique avant et

après l'opération.

M. Künner reconnaît
D. ce mémoire des radiogra-
phies de son service. Il
dit qu'il n'a jamais donné
autorisation de sortir ces
radiographies de son service.

M. Burtner pense qu'il faut
nommer une autre commission
dont M. Künner fait
partie. Il ne saurait admet-
tre pour son compte que
des observations puissent
sortir de son service sans
son autorisation.

M. Roch dit que la question
s'est posée d'une façon
identique l'année dernière.
L'autorisation ayant été
accordée, puis retirée, le
candidat devrait être mis
au bénéfice de la première
décision, le travail étant
déjà fait. Il voudrait
même renvoyer la
même commission.

M. Veyrasat dit qu'il
s'agit là d'un nouveau
travail. Il faut trancher la
question de savoir si
l'observation de M. Künner
n'est pas justifiée. Les observations

sont la propriété du Professeur
et la Faculté ne peut admettre
ce procédé. Il la prie de
former son opinion.

M. Blum partage cette
manière de voir. On a toujours
le droit d'empêcher la
publication, même d'un
travail déjà fait. Les observations
de M. Künner sont la
propriété et ne peuvent être
publiées sans son autorisation.

Il faut D. tous les cas
que si M. Künner ne fait
pas partie de la commission,
il puisse former selon son
opinion point de vue.

M. Künner dit qu'en l'espèce
il s'agit là d'un ^{travail} ~~travail~~
prévu pour cette année
et il répète qu'il n'a jamais
donné son autorisation
à la publication de ses obser-
vations.

En fin de compte il est
décidé que la Commission
composée de M. Veyrasat,
Roch et Burtner ~~présente~~
~~donne~~ un ~~rapport~~ ^{rapport} ~~présentable~~
sur cette question.

5 à propos de la constitution Commission de
l'Institut de Médecine

de nomination
de 2 délégués
à cette commission

et la Commission exécutive,
le Département propose à
titre d'essai la nomination
de deux délégués à cette
commission. Il s'agit
en fait d'une demande au
Grand Conseil des modifications
à la loi, si c'est l'usage
cette loi le montrant d'ailleurs.

M. J. Eberhart fait part cette
nouvelle loi fait partie
l'office de la Commission.

Il s'agit donc de nommer
2 autres délégués représentant
la Fac. de Médecine.

M. Kummer est renommé
et M. Veyrassat remplace
M. J. Eberhart.

Propositions
individuelles (Chaire
de Physiothérapie)

6 M. Buntner recommande
la ~~création~~ création
d'une nouvelle chaire, celle
de Physiothérapie, en faveur
de M. Repe. Il a déjà
présenté ses collègues à
ce sujet et il demande
si la Faculté serait
d'accord pour discuter
la chose d'une prochaine
séance.

M. Veyrassat pense que le
moment est très mal choisi

au point de vue financier
et qu'il n'y a rien à
faire pour le moment.

M. Bontell et de Bergmann
sont d'avis que si l'on
veut discuter la chose il
faut uniquement discuter
de l'opportunité de la
création d'une chaire de
Physiothérapie et ne pas
mettre en avant une condition.
Toute quelle que soit
avant que cette chaire ne
soit créée.

M. Blumman pense qu'il
faudrait tout d'abord
s'enquérir de l'opinion
du Département. C'est
à lui à nous demander
un préavis.

M. Kummer déclare que soit
la question de principe,
soit celle de la personne
qui sont très sympathiques.
Mais pour le moment il
faudrait charger le Doyen
d'aller interviewer le
Président.

M. Roch est aussi très
sympathique à l'idée de
voir M. Repe titulaire
d'une chaire de Physiothérapie.

Finalement M. Crispien
et Bouthier sont chargés
d'aller voir le Préfet
du Département à ce
sujet.

La séance est levée
à 18. $\frac{3}{4}$ h.

Le secrétaire
J. Berjonne

Séance du Mercredi 14 Février 1923
à 17.15 à l'Université sous la
présidence de M. H. Crispien Jory.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes.
2. Demande du Dr Baglitz (examen de capacité)
3. Rapports sur les demandes de Privat-docents
et, éventuellement, fixation des jour et
heure pour le choix des ~~épreuves~~ questions
et les épreuves.
4. Rapport de la Commission chargée d'étudier
les moyens d'augmenter le nombre des
étudiants.
5. Propositions individuelles.

M. présents. Crispien, Wiki, Roth,
Künner, Mayor, Bujard, Stern,
Battelli, Bouthier, Piquet, Gauthier,
de Berjonne.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et approuvé.

1. Un étudiant bulgare, M.
Rokkivitch, a commencé son
examen de son Doctorat,
mais n'a pu le finir
à cause d'une opération
qu'il a dû se faire faire
par M. Clerdjan dont il
a un certificat. On lui
accorde de pouvoir passer
à la prochaine session

1. affaires courantes

seulement les branches qu'il
n'a pu faire.

On décide que la prochaine
réunion aura lieu un Samedi.

Les examens de Doctorat
sont fixés au 2 et au 3
mars pour les inscriptions.
Les examens commencent
le 5. Le Baccalauréat se
fera tout de suite à la
rentrée en Avril.

Le doyen a reçu une
lettre d'un fabricant de
produits pharmaceutiques
qui offre à la Faculté de
publier ds. son journal qqs.
photographies de laboratoires
et de Cliniques.

M. Battelli n'est pas d'avis
d'accepter ds. cet offre d'offrir.
On décide de ne rien
répondre.

Le Recteur transmet une
longue lettre d'étudiants
refus qui doivent encore
à l'université frs. 10000
environ, sans compter la
finances ou Diplôme. Ils nous

recommandent de les exempter du
paiement de cette dette. Cette
question sera présentée au
Bureau du Sénat. La Faculté
décide cependant de faire
une enquête au sujet des
étudiants en question. Le
gouvernement refuse payant
en général les dettes des étudiants
refus.

Le Département a écrit à
propos de la suspension du
concierge de l'Université
l'École de Médecine. On décide
réfuser sur la proposition
de M. Battelli ou décide de
faire ^{la même} Barberio comme
concierge.

M. Lotti donne lecture de matinée
fédérale
son rapport sur la séance
des ^{quelques} délégués des différents
Facultés jusqu'avec les
membres du Comité. Directeur
des examens fixeront le
moyen ou les règles ont été
à Rome le 3 Février
dernier au sujet du
programme de la Matérialité
devant donner aussi aux
études médicales, à l'université

les délégués se sont ~~présentés~~
 contre le principe de l'équivalence
 des 3 types de maturité, contre
 la reconnaissance d'une matura-
 rité scientifique sous l'étiquette
 pour la maturité classique
 (latin-grec) ou tout au moins
 une maturité humanitaire
 (latin-langues modernes) et
 enfin pour la suppression
 de l'examen complémentaire
 de latin pour ceux qui n'ont
 pas leur maturité classique.

A la suite de ce rapport
 il est voté une subvention
 de ~~100~~ 200 frs. pour la
 production en français de
 la ~~production de~~
 M. D. Trajner.

2. Demande de
 M. Rajahien.

Hédalé

2. M. Rajahien écrivait à
 Bel. sur demande à passer
 les examens de capacité. Il
 est recommandé par M.
 R. Weber. Rien ne s'oppose
 à ce qu'il soit admis; mais
 sa maturité délivrée à
 Bourga n'a que le latin
 et pas le grec. Il faut décider
 si nous devons considérer cette
 maturité comme une maturité
 classique. Cette question est
 renvoyée au Bureau de l'Inst

pour consultation.

3. Sur le rapport de M. Wiki
 M. Lory est autorisé à subir
 les épreuves de privat-doeur.

3. Épreuves de
 Privat-doeur.

Quant à M. Guitten le rapport
 qui le concerne a été rédigé
 par M. Lory, qui l'a transmis
 à M. R. Weber. Celui-ci n'étant
 pas venu, ce rapport est renvoyé
 à la prochaine séance.

M. Künzler lit un rapport
 favorable en faveur de M.
 Regard.

Il est décidé de faire
 les séances d'épreuves de
~~la faculté de lettres~~ aux mardi
 22 février et 1er mars.

pour la ~~faculté de lettres~~ les
 séances. 22 février, jeudi 1er
 mars et samedi 3 mars.

3. Vu l'heure tardive le
 rapport de M. Puyat sur la
 diminution du nombre des
 étudiants et le moyen d'y
 remédier est renvoyé à
 la prochaine séance.

3. Rapport de
 la Commission
 chargée d'étudier
 le moyen d'augmenter
 le nombre des
 étudiants.

La séance est levée à 6 $\frac{3}{4}$ h.

Le secrétaire
 Orsini

Vendredi
Séance du 17^e Février 1923
à 5 1/2 h. à l'Université sous
la présidence de Mr. Christian
Doyen.

M. pres. Mm. Christian, Askanazy,
Vernu, Battelli, Bujard, Gautier,
Veyrasat, Roch, Abraham, Ujward,
Wiki, Humbert, Kimmner, Puyat et
de Dejeune.

Le P. V. de la séance précédente
est lu et adopté.

À propos de la demande de
Mr. Radalic, le Doyen a soumis
cette question au Bureau du Sénat
et Mr. Werner, Doyen de la
Fac. de Droit a dit qu'il était
impossible de ne pas considérer
sa maturité comme d'aptitude.

Prix Bizot. Mr. Mayor propose comme question
pour 1925:-

"L'état du sang chez les
tuberculeux"

Ce sujet est adopté à
l'unanimité.

Après les questions 2 Les questions proposées sont les
suivantes par la leçon d'épreuve de Mr. Doyen
d'épreuve de Mr. Doyen
le Dr. Lomp.

comme thérapeutique et diagnostique
(Mr. Roch.)

2. le traitement de l'asthénie
et de l'hyposthénie par les
méthodes récentes. (Mr. Mayor.)

3. Les erythémies (Mr. Humbert.)

Mr. le Dr. Lomp introduit
tout au fort le n° 1.

Mr. Roch lit son rapport sur
la candidature de Mr. le
Dr. Christian au Privat. Doyenat.
Le rapport qui conclut à
l'admissibilité est adopté à
l'unanimité.

Rapport sur
Mr. le Dr. Christian
(Mr. Roch.)

Mr. Puyat lit son rapport sur
la diminution des étudiants et
les moyens d'y remédier.

Rapport de
Mr. Puyat sur
la diminution
du nombre des
étudiants.

Mr. Veyrasat ne voudrait pas
que l'on reste sous l'impression
que la phénomenie de la
diminution des étudiants est
spécial à Genève. La
situation est également très
critique ds. les autres
universités suisses, pour les
différentes Facultés aussi
bien dans la Suisse
allemande que dans la
Suisse romande. Le
phénomène n'est donc pas
particulier à Genève.

Mr. Humbert combat que

Ce rapport
serait d'abord
ds. ~~la~~ ^{notre} ~~transformation~~ ^{changement}
~~l'assemblée~~ ^{l'assemblée}
essentielle de
la diminution
des étudiants
étrangers et
résulte pour les
étudiants suisses
l'appari de
la Clinique
chirurgicale
qui nous a fait
un tort irrépa-
rable. ^{Mr. Puyat}
propos la création
de places d'assistant
pour les étudiants

un certain nombre de places ~~aux~~ ^{pour} africains. Aux étrangers.

5. Any propositions individuelles Mr. Babel. demande que la signature de Caruât n'ait lieu qu'à la fin du trimestre. La séance est levée à 6 h. Le Secrétaire, Dr. B. B. B.

nous avons certainement une diminution des étudiants suisses. Autrefois les salarés et les enseignants venaient chez nous. Actuellement ils vont soit en Suisse allemande, soit à Lausanne.

Mr. Meyerand ajoute qu'à Lausanne on est aussi bien que chez nous, mais et inquiet de cette diminution.

Mr. Biskamp a écrit à Mr. de Meyenburg, qui a 70 étudiants. Chez nous il n'y en a que 40 seulement.

Mr. Pagnat relève le fait qu'il y a une chute très nette entre la première ^{année} et les ^{suivantes} ~~années~~.

Mr. Buzard insiste sur le fait qu'actuellement on se jette davantage sur les études générales que sur la médecine. Et d'après nos statistiques nous comptons aussi les facultés, ce qui augmente naturellement nos chiffres.

Mr. Crislian reconnaît la justice de la suggestion de Mr. Pagnat de réserver aussi